



Communiqué de presse

Paris, le 20 septembre 2010

« AIDONS L'ARGENT »

PETITION EN LIGNE ET CAMPAGNE CHOC DES LE 22 SEPTEMBRE POUR AIDER MONSIEUR ARGENT A QUITTER LES PARADIS FISCAUX

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE LANCE UNE GRANDE CAMPAGNE DE MOBILISATION CONTRE LES PARADIS FISCAUX ET L'OPACITE FINANCIERE EN VUE DU G8 ET DU G20 DE 2011 EN FRANCE

Le CCFD-Terre Solidaire, 1^{ère} ONG française de développement et de solidarité internationale qui soutient des initiatives locales au travers de partenaires dans les pays du Sud lance une campagne de sensibilisation et de mobilisation sans précédent en France pour dénoncer les paradis fiscaux, véritable cancer du développement des pays du Sud. Pétition en ligne d'un genre nouveau, film choc au cinéma à compter du 22 septembre, messages percutants en presse écrite, l'association, aidée de l'agence Euro RSCG C&O, perçoit que les français sont prêts à se mobiliser.

Chaque année, 800 milliards d'euros environ échappent de façon illicite aux pays pauvres pour être détournés dans les paradis fiscaux, soit près de dix fois l'aide au développement octroyée par l'ensemble des pays riches. Autant d'argent que les États des pays pauvres ne peuvent taxer et qui manque cruellement à leur développement. Le CCFD-Terre Solidaire, pour qui la lutte contre l'opacité financière est une priorité, se mobilise et propose des solutions en vue des prochains G8 et G20 2011 (cf les 10 propositions) avec en ligne de mire, la transparence comptable des entreprises multinationales.



En investissant le territoire de Monsieur Argent, l'association ose dans le fond mais aussi dans la forme.



Le film (50s au cinéma et sur le web) adopte un parti pris radical avec le soutien d'une voix off « chaque année, 800 milliards d'euros sont volés aux pays du Sud. Aidonslargent.org » et de la signature « Aidons l'argent à quitter les paradis fiscaux ». Il sera relayé par des **annonces en presse écrite, sur fond de billets de banque détournés et d'interpellations sans équivoque.**



Le principe de la campagne repose sur la **personnification de l'argent : Monsieur Argent**, détourné et prisonnier d'un paradis fiscal, désespéré de l'usage égoïste que quelques uns font de lui, alors qu'il voudrait être utile à tous ; un personnage Monsieur Argent doté de valeurs morales et de sentiments, de culpabilité aussi, qu'il nous faut sauver.

**Contacts presse : Véronique de La Martinière – CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 64
Nathalie Perramon - CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 67**



Pour aller plus loin encore, le CCFD-Terre Solidaire met en place **une pétition en ligne d'un nouveau genre** : « une carte postale pour le G20 ». Sur le site « aidonslargent.org », sur facebook et via des bannières, l'internaute est invité à envoyer à ses amis par mail ou voie postale une carte postale signée de M. Argent (l'application carte postale propose 3 modèles au choix représentant une île paradisiaque comme symbole de paradis fiscal). A la fin de l'opération, le CCFD-Terre Solidaire déposera physiquement et selon un mode spectaculaire, le nombre exact de cartes postales enregistrées au compteur, au G8 et au G20 afin de témoigner de la mobilisation des Français.

Ces cartes postales imprimées à 500 000 exemplaires, permettront aux 1 600 équipes locales du réseau du CCFD-Terre Solidaire, d'entrer en contact dès octobre avec les Français sur les marchés, les foires, les sorties de cinéma...

Ils utiliseront également **Facebook par le biais du profil M.Argent**, alimenté par des statuts et nourri des diverses actualités sur la mobilisation et le sujet : prochains rendez-vous, actualité sur les paradis fiscaux... et prend appui sur **le site dédié « aidonslargent.org »** qui rappelle la mission du CCFD-Terre Solidaire, son engagement pour des règles comptables transparentes dans le monde et donne les clés pour mieux comprendre (notamment via des vidéos interviews d'experts) et pour agir (pétition, rendez-vous de mobilisation, épargne solidaire,...).

Monsieur Argent reviendra sous d'autres formes durant l'année 2011 en fonction de l'avancée du sujet.

Contacts presse : Véronique de La Martinière – CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 64
Nathalie Perramon - CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 67

À propos du CCFD-Terre Solidaire

Soutenir les idées des plus pauvres dans 63 pays et donner vie à leurs projets agricoles, artisanaux, commerciaux afin de nourrir durablement leur famille, leur quartier, leur village, tel est depuis 50 ans l'action originale du CCFD-Terre Solidaire. Pas d'expatriés donc mais des projets individuels et collectifs portés par des milliers d'hommes et de femmes dans le monde pour plus de justice et de solidarité.

En 2010 ces 466 projets ont été rendus possibles par l'engagement de 15 300 membres du CCFD-Terre Solidaire partout en France et de 360 000 donateurs qui soutiennent notre indépendance.

Là-bas ces idées permettent à des hommes et des femmes de vivre ; ici, là bas, partout sur la planète, tous ces succès mais aussi quelques échecs nous permettent d'agir pour changer le monde. Cela a pu donner parmi nombre de mobilisations, l'invention en 1983 de la finance éthique et solidaire ou l'impulsion du commerce équitable et la création de Max Havelaar et d'Artisans du Monde en France, mais aussi récemment le rapport sur les « Biens mal acquis », rapport sur l'argent détourné par certains dirigeants de pays du Sud.

www.ccfid-terresolidaire.org

Biographie Pierre Laurent

Responsable de la communication de la campagne

Pierre LAURENT, pacsé, 41 ans. Il devient Président de la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne) à 18 ans, ce qui le mène en 1992 à devenir conseiller éducation au cabinet du Président de la Commission européenne Jacques Delors où il initie les programmes Lingua, Comet, Erasmus. Après plus de deux ans de collaboration à Bruxelles, il rejoint Médecins du Monde comme Directeur international en charge en particulier du lobbying international et du développement de l'organisation. Très mobilisé par le conflit ex-Yougoslave, où il s'engagera fortement pour l'ouverture du corridor humanitaire de Sarajevo, il sera partie prenante de la mobilisation internationale pour la création de la Cour pénale internationale. Après huit ans chez Médecins du Monde, il rejoint Aides, association de lutte contre le Sida pour les aider pendant un an à se structurer au niveau international. Il entrera ensuite chez Freever (Buongiorno group) comme Vice président et mettra en place en Europe différents medias communautaires destinés aux jeunes. Il initie notamment les premiers chats par sms et web avec tous les candidats à la présidentielle de 2002. Depuis 16 mois, il est Directeur des relations donateurs du CCFD-Terre Solidaire, où il a lancé en février dernier la campagne « Le Sud mérite mieux que nos clichés », et lance aujourd'hui la mobilisation contre les paradis fiscaux « Aidons l'argent ».

Pierre LAURENT a un DEA en géopolitique et est diplômé en histoire et en sociologie.

Biographie Catherine Gaudard

Directrice du plaidoyer

Après une maîtrise de droit public et un DESS en développement agricole, Catherine Gaudard passe cinq ans en Asie auprès d'organisations locales, sur les enjeux agraires et la défense des droits humains. Elle est ensuite responsable à Frères des Hommes des partenariats en Asie pendant huit ans. En 2002, elle entre au CCFD-Terre Solidaire comme chargée de plaidoyer souveraineté alimentaire pour défendre les agricultures paysannes du Sud, notamment par la promotion de règles plus justes du commerce mondial et une réforme de la PAC. Directrice du plaidoyer depuis juillet 2007, elle y réalise sa volonté de formuler des propositions d'alternatives globales et de pousser, au Nord, à des changements de politiques qui bénéficient aux pays du Sud.

Contacts presse : Véronique de La Martinière – CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 64

Nathalie Perramon - CCFD-Terre Solidaire : 01 44 82 80 67

LES 10 PROPOSITIONS CLES POUR METTRE FIN AU SYSTEME DES PARADIS FISCAUX¹

1. Mettre les pays du Sud au cœur de la lutte contre les paradis fiscaux

Engager une initiative multilatérale de coopération fiscale entre les pays du G20 et les pays les plus pauvres qui n'ont pas les capacités administratives pour négocier des traités bilatéraux avec l'ensemble des paradis fiscaux. Les paradis fiscaux qui refuseraient d'adhérer à ce cadre multilatéral doivent être considérés comme non-coopératifs.

Mettre en place des programmes d'aide adaptés pour renforcer les capacités des administrations et de la justice de ces pays.

2. Dresser une liste de tous les paradis fiscaux et judiciaires selon de nouveaux critères

Inciter les institutions internationales spécialisées (1) à travailler ensemble pour établir une liste exhaustive des paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires (PFJ), qui prenne en compte non seulement la fiscalité mais également le blanchiment d'argent et la régulation financière.

En effet, les listes grises et noire de l'OCDE (2) ne concernent que la coopération fiscale et s'avèrent donc largement insuffisantes, d'autant plus que le critère retenu pour « blanchir » un PFJ (en le faisant passer sur la liste blanche) se limite à la signature de douze traités d'échange de renseignements fiscaux, avec les pays riches de préférence).

3. Prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs

Taxer les flux en direction ou en provenance des paradis fiscaux et judiciaires est, selon nous, un moyen de sanction efficace. Il appartient aux États de mettre en œuvre, de façon coordonnée, ce type de sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et judiciaires en fonction de leur degré d'opacité et de coopération internationale. Le levier le plus efficace reste de demander des comptes à leurs utilisateurs plutôt qu'aux territoires eux-mêmes qui ne survivraient pas au retrait des principales banques et sociétés internationales.

4. Obliger les utilisateurs des paradis fiscaux à rendre des comptes

Introduire dans les normes comptables internationales une obligation de reporting pays par pays, afin d'obliger les entreprises à la transparence sur leurs activités dans les paradis fiscaux.

Pour chaque pays et territoire où elles sont implantées, les sociétés doivent présenter des informations détaillées : coordonnées des filiales, succursales, nature des activités, produits commercialisés, effectifs, bénéfice avant impôts, taxes versées et – du moins pour l'activité dans les paradis fiscaux - gestion des risques et système de contrôle interne.

Avant l'adoption d'une telle mesure via une modification des normes comptables internationales, la France et les autorités boursières pour les sociétés cotées peuvent d'ores et déjà contraindre unilatéralement les banques et les sociétés à fournir de telles informations détaillées en annexe de leur rapport annuel.

¹ Ces Dix propositions ont été co-élaborées avec la plateforme « paradis fiscaux et judiciaires »

5. Mettre fin aux sociétés écrans et aux prête-noms

Rendre obligatoire la tenue par chaque État ou territoire d'un registre national des trusts et autres structures juridiques qui concourent à l'opacité du système financier. Ce registre doit préciser le nom de leurs bénéficiaires réels, de leurs opérateurs et de leurs donneurs d'ordre, et rester ouvert aux autorités fiscales, douanières et judiciaires des autres États.

Établir un registre européen des sociétés, consultable par toute administration fiscale, douanière ou judiciaire qui en ferait la demande. Généraliser l'existence, dans chaque État, d'un fichier des comptes bancaires tel qu'il existe en France, et qui est un instrument précieux pour les enquêtes judiciaires, douanières et fiscales.

6. Mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Renforcer la directive européenne sur l'épargne qui prévoit l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales en l'appliquant aux personnes morales et aux structures juridiques, ainsi qu'aux dividendes et autres produits financiers et en étendant son application au niveau mondial.

Adopter le code de conduite contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux élaboré au sein du Comité d'experts en matière fiscale des Nations unies et en assurer le respect par les acteurs économiques et financiers. Son application doit faire l'objet d'un contrôle par les experts et par les pairs associant étroitement l'OCDE. Promouvoir la création d'une organisation fiscale internationale pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, la fuite illicite des capitaux et la concurrence fiscale, en particulier dans les pays du Sud.

7. Condamner partout de la même façon les manquements à l'impôt

Permettre aux autorités judiciaires de mener à bien leurs poursuites au niveau international. Cela suppose d'harmoniser les infractions en reconnaissant au niveau européen et international le caractère délictueux de certains comportements, notamment la fraude fiscale et toute abstention de payer l'impôt dû.

8. Renforcer la coopération judiciaire

Créer un parquet européen, doté d'un pôle financier compétent en matière fiscale.

9. Renforcer les sanctions en matière de délinquance économique et financière

Sanctionner plus durement et plus systématiquement les intermédiaires (comptables, avocats, banquiers, etc.) qui se rendent complices d'opérations délictueuses via les paradis fiscaux. Veiller à la ratification large et à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (3) qui prévoit la saisie et la restitution des avoirs détournés aux États spoliés.

10. Accompagner la reconversion des paradis fiscaux

Mettre en place des programmes d'aide pour la reconversion économique des paradis fiscaux qui se trouveraient en difficulté, notamment dans les îles dont l'activité est peu diversifiée.